

## POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DU HARCÈLEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL

Le 14 juin dernier, j'ai rencontré le chef de la Division de la santé et sécurité au travail pour l'informer des lacunes que nous avons remarquées dans l'application de la politique.

J'ai fait une demande pour qu'un comité paritaire soit créé, afin de corriger les points soulevés, soit les délais d'attente, les mesures préventives lors du dépôt d'une plainte, ainsi que la création d'un comité de révision paritaire.

Une rencontre devrait avoir lieu au début septembre. Je vous tiendrai informés de l'évolution du dossier.